Afin d'orchestrer nos efforts de décarbonisation, nous avons mis en place en 2022 un groupe de travail chargé de la réduction des émissions de carbone, composé d'ingénieurs et d'experts spécialisés de la Compagnie qui sont reconnus au sein de l'industrie. Relevant du comité directeur du développement durable, ce groupe de travail veille à l'évaluation, à la recommandation et à la mise en œuvre de mesures liées au climat visant à réduire les émissions de GES et à faire en sorte que le rendement suive nos cibles fondées sur la science.

La Compagnie s'efforce également de faire avancer la mise en œuvre de notre stratégie climatique en étudiant les possibilités de réduction de carbone conformes aux exigences de notre secteur. Par exemple, elle met actuellement au point la première locomotive de ligne à hydrogène en Amérique du Nord dotée de piles à combustible et de batteries pour l'alimentation de ses moteurs de traction électrique. En 2023, la Compagnie a continué de faire progresser notre programme de locomotives à hydrogène, en mettant en service deux locomotives converties à l'hydrogène et en poursuivant la conversion d'une troisième locomotive de même que la mise en place d'installations de production d'hydrogène et de ravitaillement en hydrogène.

Gestion du capital humain

La Compagnie est déterminée à attirer, à former et à fidéliser des employés résilients et hautement productifs, qui travaillent continuellement dans le souci de servir les clients. La culture de la Compagnie repose sur certaines valeurs, à savoir la responsabilité, la diversité et la fierté. Ayant comme socle le respect, ces valeurs dictent nos actions. Tout ce que nous entreprenons repose sur l'exploitation ferroviaire précise et les horaires réguliers et sur nos cinq fondations, soit fournir d'excellents services, contrôler les coûts, optimiser nos actifs, exploiter notre réseau de façon sécuritaire et offrir à nos employés des occasions de se perfectionner.

Le succès de la Compagnie repose sur une équipe composée d'environ 20 000 cheminots à l'échelle de l'Amérique du Nord, ce qui est un gage de valeur pour nos clients et nos actionnaires. C'est pourquoi le perfectionnement de nos employés constitue l'une des fondations de notre façon d'exercer nos activités, car il témoigne de l'attention et de l'énergie que nous consacrons à la responsabilisation de nos employés, de la transmission d'une culture stimulante et de la promotion d'une équipe de pointe dans le secteur.

Total des employés et effectif total

La Compagnie définit un employé comme une personne qui occupe actuellement un poste à temps plein, à temps partiel ou saisonnier au CPKC. Au 31 décembre 2023, le CPKC comptait 19 927 employés, soit une hausse de 7 173 par rapport au nombre de 12 754 employés atteint au 31 décembre 2022 pour l'ancienne entreprise CP.

L'effectif comprend les employés, les entrepreneurs et les consultants. Au 31 décembre 2023, l'effectif total du CPKC s'élevait à 20 038 personnes, soit une hausse de 7 214 par rapport au nombre de 12 824 personnes atteint pour l'ancienne entreprise CP au 31 décembre 2022.

Main-d'œuvre syndiquée

Les chemins de fer de classe 1 sont parties à des conventions collectives conclues avec divers syndicats. La plupart des membres du personnel de la Compagnie sont syndiqués et sont assujettis à ces conventions. La Compagnie entretient des relations de collaboration avec des membres syndicaux au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

Les travailleurs syndiqués comptent pour environ 74 pour cent de notre main-d'œuvre et ils sont représentés par 75 unités de négociation actives.

Canada

Au Canada, neuf unités de négociation représentent environ 7 200 travailleurs syndiqués actifs canadiens. En temps opportun, nous négocions le renouvellement des conventions collectives avec divers groupes d'employés syndiqués. Dans de tels cas, les conventions collectives demeurent en vigueur jusqu'à la fin du processus de négociation (en vertu du *Code canadien du travail*). Trois conventions doivent être renouvelées, dont l'une a été soumise à un processus de médiation-arbitrage contraignant. La négociation collective a débuté avec la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada pour les deux autres conventions. Au Canada, des conventions ont été conclues avec les six autres unités de négociation : deux de ces conventions sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, deux autres sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2025 et les deux dernières sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026.